

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 20 puis 23
Votants : 28

L'an deux mil seize, le 20 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 30, dans la salle du conseil, sous la présidence de Jean-François CICLET, Maire.

Date de la convocation : 13 décembre 2016

Présents : Mmes et M. CICLET, COCHARD, LEJEUNE, ARRAMBOURG, André PUGIN, BERTHELOT, C.MARECHAL, PUGIN Lucas, SAUVAGET, MONATERI, DUBET, CONTAT, MUCCIOLI, ROVARCH, BEAUGÉ, LEVET, CHEVALLIER, BOUCHET, VENTURINI O., PAYAN, VENTURINI V., PASTOR, CULLET.

Procurations : S.JAVOGUES à J-F CICLET, S. LYONNAZ-PERROUX à P.SAUVAGET, C.PETEX à D.LEJEUNE, L.VALLA à V.VENTURINI, F. SEYSSSEL à O.VENTURINI.

Arrivée en cours de séance : C.MARECHAL à 19h35, C.ROVARCH à 19h37, D.CHEVALLIER à 19h45

Absent : A.MIZZI

Secrétaire de séance : J. BERTHELOT

POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR

1	Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016	Adopté
2	Attribution des marchés d'assurances	Adopté
3	Attribution du marché de location et de maintenance de photocopieurs	Adopté
4	Transferts entre le budget principal et le budget chaleur	Adopté
5	Décision modificative de crédits	Adopté
6	Subvention de fonctionnement au budget « chaleur »	Adopté
7	Avenant marché de travaux pour la construction de la chaufferie bois avec réseau de chaleur	Adopté
8	Mise à disposition du terrain de la Pierre aux Fées	Adopté
9	Cession d'emprises du chemin rural dit « des Iles »	Adopté
10	Fin de portage du terrain sis au 75 rue de Saint-Ange	Adopté
11	Plan de gestion différenciée	Adopté
12	Révision des règlements intérieurs des accueils périscolaires	Adopté
13	Tarifs mini-camps et camps	Adopté
14	Subvention complémentaire aux projets pédagogiques des écoles	Adopté
15	Déplacements et modification du règlement du marché de Reignier	Adopté
16	Aide financière pour nos jeunes sportifs	Adopté
17	Astreintes aux services techniques	Adopté
18	Questions diverses	
	Informations au conseil municipal	
	• Déclarations d'Intention d'Aliéner	
	• Travaux à l'accueil de la gendarmerie actuelle	
	• Vœux 2017	

Le texte intégral de ces délibérations ainsi que celui des arrêtés du Maire à caractère général sont consultables en mairie dans le recueil des actes administratifs de la commune. Les procès verbaux du conseil municipal sont également consultables une semaine après leur approbation soit une semaine après le conseil municipal suivant.

A Reignier-Ésery, le 21 décembre 2016

Le Maire

Jean-François CICLET

